

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE SUCY-EN-BRIE

Département du Val-de-Marne

Nombre de membres composant  
le Conseil Municipal ..... 35  
Présents à la séance ..... 30

Extraits du registre des délibérations  
du Conseil Municipal

Conseil Municipal du 27 Juin 2022

N° DCM : 2022-141-2-03S-59

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu  
de la réception en Préfecture, le **28 JUIN 2022**  
et de la publication le **28 JUIN 2022**  
Le Maire,

OBJET :

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU  
CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAL DE MARNE  
POUR LA PISTE CYCLABLE CHARLES DE GAULLE

L'an deux mil vingt deux, le vingt sept juin à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Maison des Familles sous la présidence de Madame Marie-Carole CIUNTU, Maire. La séance du Conseil Municipal se tient en respect des règles sanitaires et des gestes barrières. Cette réunion est retransmise par vidéo sur le site internet de la Ville.

M. TRAYAUX, Mme FELGINES, M. VANDENBOSSCHE, Mme PENAUD, M. CHAFFAUD, Mme TIMERA, M. BOURCIER, Mme PINTO, M. AMSLER, Mme BOURDINAUD, M. CHARTRAIN, M. MUSSO, Adjoints

M. CATINAUD, Mme VALOTEAU, M. OFFENSTEIN, M. DURAZZO, Mme LAURENT, M. CARDOSO, Mme BLAMOUTIER, Mme GRASSER, Mme MARIE, Mme FILLEUR, M. BOGUET-HENARD, M. CHESNOY, M. GIACOBBI, M. MARASCO, Mme NANTEUIL, Mme SIMON, Mme ASTIC

Absents excusés et représentés (en application de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales) ayant donné pouvoir à :

- . Mme WESTPHAL donne pouvoir à M. CARDOSO
- . M. MONTEFIORE donne pouvoir à Mme PINTO
- . Mme MILLE donne pouvoir à M. VANDENBOSSCHE
- . M. DAMBRIN donne pouvoir à M. OFFENSTEIN
- . Mme D'ANDREA donne pouvoir à M. GIACOBBI

Madame Hawa TIMERA est désignée comme secrétaire de séance en application  
de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales

**DELIBERATION N° 2022-141-2**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n°2020-195 du Conseil Municipal en date du 14 décembre 2020 adoptant le plan vélo communal,

VU la délibération n°2021-118 du Conseil Municipal en date du 12 avril 2021 adoptant le schéma directeur cyclable et plan triennal d'actions 2021-2024,

VU les délibérations CT2021.5/100-1 et 100-2 du Conseil du Territoire en date du 15 décembre 2021 arrêtant le plan Local de mobilité et adoptant le Plan vélo de Grand Paris Sud Est Avenir,

VU la délibération n°2022-103 du Conseil Municipal en date du 21 mars 2022 donnant un avis favorable au projet de Plan local des Mobilités du Territoire du Grand Paris Sud Est Avenir,

VU le dispositif « Subvention pour un aménagement cyclable inscrit au Schéma Départemental des Itinéraires Cyclables (SDIC) » proposé par le Département du Val-de-Marne,

VU le rapport n° 2022-141 présenté en Commission des Affaires Techniques en date du 14 juin 2022,

CONSIDERANT que l'un des enjeux du second Agenda 21 est de « développer les infrastructures de mobilité durable » en réalisant des aménagements cyclables et en développant le stationnement vélos ;

CONSIDERANT qu'il convient d'encourager l'utilisation du vélo dans la Ville et que le Schéma Départemental des Itinéraires Cyclables y contribue ;

CONSIDERANT qu'il convient notamment d'inciter l'utilisation du vélo pour se rendre dans les établissements publics ;

CONSIDERANT que les déplacements en vélo doivent se faire en toute sécurité et qu'il convient de compléter le maillage cyclable ;

CONSIDERANT l'intérêt pour la Ville de solliciter des financements pour le financement de la piste cyclable Avenue Charles de Gaulle ;

SUR proposition de Madame le Maire,

Après avoir entendu le rapporteur,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

**APRES EN AVOIR DELIBERE**

- Article 1<sup>er</sup> : **APPROUVE** le projet de création d'une piste cyclable avenue Charles de Gaulle à Sucy-en-Brie.
- Article 2 : **SOLLICITE** une subvention auprès du Conseil Départemental du Val-de-Marne.
- Article 3 : **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

Cette délibération a été adoptée par **35 POUR**

Pour extrait conforme,

Par délégation du Maire,

La Directrice de l'Administration Générale  
et des Assemblées,

Céline GARNIER

Le Maire,

Marie-Carole CIUNTU